



AVIS DE LA CLE

Renouvellement d'autorisation du plan d'eau « Pérol » situé à Prondines (63)

Dans le cadre de l'enquête administrative relative à la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « Pérol » situé sur la commune de Prondines, la DDT 63 a sollicité l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sioule par courrier daté du 13 mars 2018, et reçu le 19 mars 2018.

En application de l'article R.214-10 du code de l'environnement, la CLE dispose d'un délai de 45 jours à la date de transmission du dossier, soit jusqu'au 27 avril 2018 pour émettre son avis. Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, le Bureau est compétent pour émettre cet avis. Le dossier a été présenté aux membres du Bureau le 5 avril 2018.

A l'issue de cette présentation, les membres du Bureau de la CLE :

- **Considèrent que le dossier fourni ne correspond pas à un dossier de demande d'autorisation unique tel que la réglementation l'exige.** Le dossier est très incomplet.
- **Considèrent que la remise en eau du plan d'eau**, en assec depuis de nombreuses années comment en témoigne les photographies aériennes, **et sa gestion ne doivent pas être une source de dégradation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques** d'autant plus qu'il est situé en tête de bassin versant.
- **Considèrent que le dimensionnement de la prise d'eau est conforme au règlement du SAGE.** Toutefois, un calage sera nécessaire.
- **Considèrent que le maintien du plan d'eau sans dérivation n'est pas conforme au règlement du SAGE Sioule. Une étude complémentaire est nécessaire.**

EN CONCLUSION

La CLE du SAGE Sioule émet un
AVIS DEFAVORABLE
à la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « Pérol ».

Le Bureau de la CLE propose que soit déposé un dossier complémentaire présentant notamment un projet de dérivation écologique, les équipements à réaliser (moine, pêcheur, ...), la gestion des vidanges et la gestion piscicole.

Ebreuil, le 5 avril 2018

Pascal ESTIER

Président de la CLE

